



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE D'AIGUES-VIVES

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2013

Le dix-huit février de l'an deux mille treize, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky REY, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le onze février de l'an deux mille treize.

PRESENTS : Mmes Myriam ANGEVIN, Laura CANO, Patricia FOURCAUD, Chantal GROSSI, Jeanine JORDANA, Marlène MOUCHET, Magali PRADEILLE ; MM Louis BLANC, Guy BLANC, Guy FABARON, Bernard HUMBERT, Jacky NIQUET, Jacky REY, Roger RICOU, Michel TISSERAND.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Mireille AUDIBERT à Mme Myriam ANGEVIN, M. Claude BONFILS à M. Roger RICOU, M. Philippe GAZAGNE à Magali PRADEILLE, M. Denis GOELLNER à M. Bernard HUMBERT

ABSENTS : Mme Caroline REDON, MM. Sylvain ESPAZE, Frédéric LIBOUREL et Joël REMY.

SECRETAIRE : Mme Laura CANO.

M. le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2013. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est propriétaire d'un terrain constructible, cadastré AC 1127, d'une superficie de 490 m². Après discussion, la mise en vente de cette parcelle est proposée en respect du règlement convenu en séance.

PROPOSITION ADOPTEE A LA MAJORITE – ABSTENTION de Mme Marlène MOUCHET

LOTISSEMENT LES CHENES : ACQUISITION DE TERRAINS A L'EURO SYMBOLIQUE

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation du lotissement « Les Chênes » par la SEGARD, il a été convenu que la SEGARD céderait à la commune, à l'euro symbolique, deux parcelles de bois :

- B 2652 : 1 201 m²
- B 2655 : 1 319 m²

M. le Maire propose d'approuver cette acquisition, de prendre en charge les frais de notaire et d'être autorisé à signer les actes correspondant.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONVENTION D'OCCUPATION

M. le Maire rappelle que les équipements communaux sont mis à la disposition des associations. Plus particulièrement, le stade de football (Poujolas) et ses vestiaires sont utilisés par l'Entente Sportive Aigues-Vives Aubais (ESAA). Dans ce cadre, M. le Maire propose de signer une convention entre la commune et l'ESAA afin d'encadrer cette occupation.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BRANCHEMENTS EN PLOMB : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

M. le Maire rappelle que la commune a obtenu des subventions de 46.800 € de l'agence de l'eau et du Conseil général pour le changement des branchements plomb. Afin d'y procéder, il propose de faire appel à un maître d'œuvre, Renaud Béaghe dont la mission est ainsi évaluée :

- Pour les études : 3 500 € HT
- Pour les travaux, il s'agit d'un pourcentage qui varie selon le montant des travaux :
 - o 4 % jusqu'à 50.000 € de travaux
 - o 3,5 % entre 50.000 € et 100.000 € de travaux
 - o 3 % si plus de 100.000 € de travaux

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TELE-RELEVÉ : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

M. le Maire rappelle que la commune a obtenu une subvention de l'agence de l'eau et du Conseil général de 15.575 € pour l'installation d'un système de télé-relève sur les compteurs d'eau des bâtiments communaux.

Pour lancer cette opération, M. le Maire propose de valider une mission de maîtrise d'œuvre de 2.500 € confiée à M. Renaud Béaghe.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT MOULIN A VENT ET LOTISSEMENT LES DETOURS : RETROCESSION VOIES ET RESEAUX

M. le Maire rappelle que par délibération du 21 mai 2012, le conseil municipal a approuvé l'enquête publique de classement dans le domaine public communal des voies et réseaux des lotissements des Détours et du Moulin à Vent. Il propose maintenant d'approuver cette reprise à titre gratuit afin que le notaire puisse rédiger les actes correspondants.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU GARD

M. le Maire propose d'approuver l'adhésion de la commune de Bagnols-sur-Cèze au Syndicat mixte départemental d'électricité (SMDE) du Gard auquel appartient la commune d'Aigues-Vives.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

M. le Maire rappelle que la commune adhère au plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Vidourle Camargue pour l'insertion professionnelle de chercheurs d'emploi du territoire.

Un protocole de partenariat a été signé pour la période 2008-2012. Afin de s'accorder sur la programmation européenne (2007-2013), il est proposé de prolonger cet accord d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

De plus, les communes de Codognan et Gallargues-le-Montueux ayant souhaité se retirer du dispositif, il convient de mettre à jour le territoire concerné.

M. le Maire propose d'approuver ces deux changements et d'être autorisé à signer le protocole d'accord.

PROPOSITIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Le Maire,
Jacky REY.

